COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 22 JANVIER 2013

L'an deux mil treize, le mardi 22 janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel LEGOURD, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mme Marie-Thérèse LEGOURD, Mme Annick LELIÈVRE, M. Arnaud CORBEAU, M. Benoît MORCHOINE, M. Jean-François GIRARD, Mme Catherine ANDRE, M. Lucien DUCHESNE, Madame Christiane COSSE, M. Jean-Vincent BONIN.

Absents non excusés: M. Jean-Michel DOUSSELIN, M. Maurice DELANOUE

Absents excusés: M. Claude HENRY, Mme Sophie FOUCHER.

Procuration: M. Claude HENRY à Mme Marie-Thérèse LEGOURD.

Secrétaire: Mme Annick LELIEVRE

ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de crédits à hauteur de 25 % du budget d'investissement précédent pour règlement des factures de travaux en cours avant le vote du budget primitif 2013.
- Consultation par le Centre de Gestion du Loir et Cher en vue d'un nouveau contrat groupe assurance statutaire du personnel 2014-2017.
- Attribution de six unités centrales pour l'école élémentaire par l'Education Nationale.
- Devis pour fabrication et pose de garde-corps à la salle des fêtes.
- Dématérialisation des documents budgétaires soumise au vote de l'assemblée avant signature de l'avenant à la convention du 1^{er} octobre 2012.
- Demande de subvention ADEME concernant l'étude pour la chaufferie bois.
- Demande de subvention LEADER de la Région Centre concernant l'étude pour la chaufferie bois.
- Demande de subvention du Collège Louis Pergaud pour voyage scolaire en Espagne du 21 au 25 mai 2013.
- Projets à court terme collecte assainissement délai prévisionnel 2013-2014.
- Projet de décret sur les rythmes scolaires.
- Offres pour maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du gymnase.

- Attribution du solde de la subvention du Conseil Général pour l'instauration des périmètres de protection du forage de Sainte Alice.
- Attribution du solde de l'aide financière de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour l'opération des travaux de clôture et de rebouchage de l'ancien forage de Sainte Alice.

Résiliation contrat de bail logement 14 rue Henry de Geoffre à compter du 23 décembre 2012

- Questions diverses et informations.

1. OUVERTURE DE CREDITS A HAUTEUR DE 25% DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PRECEDENT POUR REGLEMENT DES FACTURES DE TRAVAUX EN COURS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIL 2013.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2013, et de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement urgentes autres que les restes à réaliser de l'année précédente, il est nécessaire de délibérer avant le vote du Budget Primitif 2013.

Le Conseil Municipal accepte et donne son accord à l'unanimité.

2. CONSULTATION PAR LE CENTRE DE GESTION DU LOIR ET CHER EN VUE D'UN NOUVEAU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL 2014-2017.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire auprès des Collectivités un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

La Commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2014 auprès d'une entreprise agréée, et se réserve à la faculté d'y adhérer.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3. <u>ATTRIBUTION DE SIX UNITES CENTRALES POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE PAR L'EDUCATION NATIONALE.</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention d'attribution et de prise en charge de matériel informatique entre la Commune et la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale a été établie dans le cadre du développement des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement. Dans ce cadre, l'Education Nationale attribue à la Commune six unités centrales pour l'école élémentaire.

La Commune accepte cette dotation en propriété et s'engage à prendre en charge le matériel cité ci-dessus en l'installant dans les locaux de l'école élémentaire des Carnutes en vue d'un usage pédagogique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

4. <u>DEVIS POUR FABRICATION ET POSE DE GARDE-CORPS A LA SALLE DES FETES.</u>

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que trois devis ont été reçus en mairie concernant la fabrication et la pose de garde-corps à la salle des fêtes.

Après avoir étudié ces offres, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la SARL GOULET et FILS dont la proposition est la plus économiquement avantageuse.

5. <u>DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES SOUMISE AU VOTE DE L'ASSEMBLEE AVANT SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DU 1^{ER} OCTOBRE 2012.</u>

La collectivité ayant déjà signé une convention Actes Règlementaire, peut adhérer au dispositif Actes Budgétaire par la signature d'un simple avenant.

La dématérialisation des documents budgétaires appartient à l'organe délibérant de la collectivité et doit être soumise au vote de l'assemblée avant signature de l'avenant et avant toute déclaration de document budgétaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le dispositif à l'unanimité et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6. <u>DEMANDE DE SUBVENTION ADEME CONCERNANT L'ETUDE POUR LA CHAUFFERIE BOIS.</u>

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité envisage l'étude et le suivi des travaux d'une chaufferie bois desservant plusieurs sites de la commune : le groupe scolaire, six logements et le Relais de Service Public.

Ce réseau sera alimenté à partir de plaquettes forestières (plateforme locale de l'Ecoparc).

L'objectif de cette opération est d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement, sollicite la subvention maximum de 70 % auprès de l'ADEME et mandate le Maire pour signer tous les documents et donner toutes les instructions concernant le projet.

7. <u>DEMANDE DE SUBVENTION LEADER CONCERNANT L'ETUDE POUR</u> LA CHAUFFERIE BOIS.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la collectivité souhaite solliciter la Région Centre en demandant une subvention LEADER concernant le projet de l'étude et le suivi des travaux d'une chaufferie bois desservant plusieurs sites de la commune : le groupe scolaire, six logements et le Relais de Service Public.

L'objectif de cette opération est d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement et la demande de subvention LEADER à hauteur de 10% et donne pouvoir au Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place de la présente.

8. <u>DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE LOUIS PERGAUD POUR VOYAGE SCOLAIRE EN ESPAGNE DU 21 AU 25 MAI 2013.</u>

Dans le cadre du projet du Collège Louis Pergaud de la commune, l'établissement organise un voyage scolaire en Espagne, plus précisément à Barcelone du 21 au 25 mai 2013.

Monsieur le Maire souhaite demander de plus amples informations lors du Conseil d'Administration du Collège qui aura lieu le 28 janvier prochain avant de prendre une décision.

9. PROJETS A COURT TERME COLLECTE ASSAINISSEMENT – DELAI PREVISIONNEL 2013-2014.

Le service Qualité de l'Eau du Conseil Général a fait parvenir à la collectivité une fiche animation partenariat assainissement concernant « les prés du Bourg » concernant le projet à court terme de la mise en place d'un réseau séparatif rue de Veillas pour déconnecter les eaux (pompe à chaleur sur le secteur). Le délai prévisionnel de ce projet est 2013-2014.

Le Conseil Municipal souhaite attendre le rendez-vous prévu avec Véolia le 1^{er} février prochain afin d'obtenir de plus amples informations sur ce projet.

10. PROJET DE DECRET SUR LES RYTHMES SCOLAIRES.

Cette réforme, qui comporte encore beaucoup d'incertitudes et de questions non résolues, aura incontestablement un lourd impact sur les communes.

Considérant ces éléments de contexte et le fait que cette réforme doit s'appliquer dans des délais beaucoup trop rapprochés, alors même que ces modalités d'application ne sont pas claires et ses conséquences ne sont pas cernées,

le Conseil Municipal décide d'attendre des précisions sur l'application de ce décret avant de prendre toute décision.

11. OFFRES POUR MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU GYMNASE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux propositions d'offres de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation du gymnase ont été reçues en mairie.

La première proposition de Monsieur Antoine SIMONNET, architecte, s'élève à un pourcentage de rémunération de 9.4 % HT.

La seconde proposition de la Société d'Architecture BOITTE s'élève à un pourcentage de rémunération de 8.25 % HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de la Société d'Architecture BOITTE, celle-ci étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

12. ATTRIBUTION DU SOLDE DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL POUR L'INSTAURATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DU FORAGE DE SAINTE ALICE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le solde de la subvention du Conseil Général pour l'instauration des périmètres de protection du forage de Sainte Alice a été versé pour un montant de 4318 euros.

13. ATTRIBUTION DU SOLDE DE L'AIDE FINANCIERE DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE POUR L'OPERATION DES TRAVAUX DE CLOTURE ET DE REBOUCHAGE DE L'ANCIEN FORAGE DE SAINTE ALICE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a accordé l'aide financière pour la réalisation de l'opération des travaux de clôture et de rebouchage de l'ancien forage de Sainte Alice pour un montant total de 15 235,52 euros.

14. <u>RESILIATION CONTRAT DE BAIL LOGEMENT 14 RUE HENRI DE</u> GEOFFRE A COMPTER DU 23 DECEMBRE 2012.

Suite au courrier de Mademoiselle Ludivine RUIZ, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que celle-ci souhaite résilier le contrat de location du logement situé 14 rue Henri de Geoffre à compter du 23 décembre 2012.

Le montant du dépôt de garantie s'élevant à la somme de 90.00 euros lui sera remboursé dans un délai de deux mois à compter de son départ, déduction faite des sommes restant dues pour quelque cause que ce soit.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

15. <u>REPORT DU COMPROMIS DE VENTE DE LA PARCELLE G 756 DU TERRAIN COMMUNAL ZONE DE LA CROUTE A LA SOCIETE SOVAL.</u>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compromis de vente de la parcelle communale G756 de 4500 m² située dans la zone d'activités de la Croûte expirera le 31 janvier 2013 et qu'il convient de le proroger.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la prorogation du compromis de vente de la parcelle G756 à la Société Soval pour une année soit jusqu'au 31 janvier 2014 et à signer tous les documents et actes se rapportant à ce dossier.

16. PROMESSE DE VENTE DE LA PARCELLE G755 DU TERRAIN COMMUNAL ZONE DE LA CROUTE A LA SOCIETE SOVAL.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune souhaite céder à la Société Soval la parcelle communale G755 d'une superficie de 1000 m² située dans la zone d'activités de la Croûte moyennant le prix net vendeur de 15 000 euros.

Les frais d'actes notariés seront pris en charge par la Société Soval.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente de la parcelle G755 à la Société Soval pour une durée de cinq ans soit jusqu'au 31 janvier 2018 et à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS.

Le Maire confirme l'ouverture de la boulangerie le vendredi 1^{er} février 2013 par Monsieur et Madame THAUVIN.

Monsieur le Maire fait part de la lettre de remerciements de Monsieur Jeannot ROUMIER aux membres du Conseil Municipal concernant les bons d'achat de Noël.

La Séance est levée à 22H15.